

lettre pour refuser la vaccination auprès des autorités

Nous pensons avoir trouvé le moyen d'échapper à l'empoisonnement, tout en respectant la Loi. Voici donc la méthode que nous suggérons. Elle consiste à contraindre ceux qui ne veulent pas savoir, à savoir quand même, afin qu'ils ne puissent plus jamais dire à l'avenir qu'ils ne savaient pas :

A - Photocopier les pages du livre : à partir du titre « *Des faits (et non pas des théories) concernant les vaccins* » jusqu'à la fin de la réponse à la question n° 19.

B - Photocopier les couvertures des livres parus sur cette question, que vous trouverez à la fin de cet ouvrage (plus d'autres si vous en possédez). Vous avez ainsi constitué un dossier.

C - Écrire à l'autorité qui exige que votre enfant soit vacciné (Inspecteur d'Académie, Conseil Général, Directeur d'école, etc.) le courrier suivant, en recommandé avec A.R.:

Près de 2.000 personnes souffrent actuellement de graves maladies neurologiques, ou sont décédées, et les victimes accusent le vaccin contre l'Hépatite B, (Éric GIACOMETTI, La santé Publique en otage, Éd. Albin Michel).

Des plaintes pour empoisonnement et administration de substances nuisibles à la santé ont été déposées, notamment à l'encontre de ceux qui ont obligé les victimes à recevoir un vaccin tant inefficace que dangereux. Elles sont actuellement centralisées chez un Juge d'Instruction à Paris.

Malheureusement, une étude approfondie de cette question, montre que tous les vaccins sont concernés, et pas seulement celui contre l'Hépatite B.

Vous venez de me demander, par courrier en date du... de faire vacciner mon enfant..., scolarisé à l'école... Je vous remercie de bien vouloir noter mes observations, et répondre aux 5 questions que vous trouverez à la fin de la présente:

I – OBSERVATIONS

Alors que la quasi-totalité des pays d'Europe, a supprimé les vaccins obligatoires, la France (premier pays producteur mondial de vaccins), en a maintenu 4, malgré les protestations de milliers de scientifiques de tous bords, criant à l'empoisonnement collectif, devant leur dangerosité, et surtout leur inefficacité.

Voilà plus de 20 ans, que des médecins, biologistes, etc. du monde entier, tentent d'alerter les pouvoirs publics pour leur donner des informations extrêmement graves concernant les vaccins :

-Des épidémies de coqueluche aux U.S.A. ont atteint des centaines d'enfants vaccinés contre la coqueluche, des épidémies de polio dans le monde entier ont touché des milliers de personnes, pourtant correctement vaccinées.

En 1993, 100 infirmières des Hôpitaux de Paris, atteintes de tuberculose, avaient toutes reçu le B.C.G. etc.

-Des scientifiques du monde entier semblent dire aujourd'hui :

Que les produits appelés « vaccins » seraient totalement inefficaces, qu'ils seraient dangereux, responsables de scléroses en plaques, encéphalites, méningites, maladies neurologiques.

Fabriqués avec du sérum de veau, des cellules cancérisées, et de l'hydroxyde d'aluminium à des doses 30 fois supérieures au seuil maximum de toxicité, ainsi que de dérivés du mercure, ils ont pour effet général de baisser nos défenses immunitaires, et pourraient être liés à l'apparition du Sida, que souvent, même, ils nous transmettraient les maladies qu'ils sont censés prévenir !

Que l'on nous aurait menti depuis 50 ans au moins, pour des raisons sordides et honteuses, en nous faisant croire, notamment, que les vaccins auraient enrayé les épidémies.

Or, il semblerait que l'arrêt des épidémies n'ait rien à voir avec les campagnes de vaccination.

Ainsi, 1.200 personnes ont été victimes de la Polio en France, en 1956, année où la campagne de vaccination a débuté. Et, en 1957, la France a connu plus de 4.000 cas.

Personne, d'ailleurs, n'est capable d'expliquer pourquoi les épidémies de peste et de choléra du Moyen Âge, de suette picarde (qui a sévi de 1718 à 1906), et plus récemment, de scarlatine, se sont arrêtées sans vaccin, et sans décimer toute l'humanité...

Ces informations sont extraites de nombreux articles de presse et, notamment, d'environ 40 ouvrages dont je vous remets la liste en annexe. Je précise que ces ouvrages sont en vente depuis plus de 10 ans dans les librairies et les FNAC, et aucun d'entre eux n'a fait l'objet du moindre démenti.

La lecture de simples citations extraites de ces ouvrages, conduit tout lecteur, à la conclusion incontournable, suivant laquelle les enfants sont victimes d'un empoisonnement collectif, et qu'il est plus que temps de réagir.

En outre, tous les ans, des centaines de médecins, adressent des pétitions au Ministère de la Santé, afin que cesse ce qu'ils considèrent être un véritable empoisonnement collectif n'ayant pour but que le profit, et pas du tout la SANTÉ...PUBLIQUE.

Ces médecins dénoncent le fait que la quasi totalité de leurs confrères sont dans l'ignorance totale de ces informations, car l'information médicale en France passe entièrement par les laboratoires pharmaceutiques.

Ces médecins indiquent également qu'une vaccination n'est pas un acte banal, et qu'un certain nombre de précautions sont, de toutes manières, obligatoires, conformément, notamment, à l'Arrêté du 28 février 1952.

Or, jamais une seule vérification n'est proposée aux enfants, ce qui procède d'une négligence criminelle.

Bien que ces éléments soient publics, et notoires depuis au moins 10 ans, aucun scientifique n'est encore venu les contredire, les vaccinalistes se contentant de répéter, comme une litanie religieuse, que les vaccins auraient enrayé les épidémies.

La France est le seul pays d'Europe à avoir maintenu 4 vaccins obligatoires.

Aussi, comme par hasard, le pays qui compte le plus de cas de tuberculoses et de tétanos, mais c'est le 1er pays producteur de vaccins du monde... En outre, certains vaccins, obligatoires en France, sont interdits dans d'autres pays de la C.E.E. (Grande-Bretagne, par exemple), vu le nombre de victimes paralysées à vie qu'ils ont faites.

Nous ne pouvons donc plus nous contenter aujourd'hui de nous retrancher derrière des obligations de réserve, faute de quoi nous serions obligés de constater que le procès PAPON n'a servi à rien. Tout citoyen a, aujourd'hui, à partir du moment où il sait, le devoir de prendre une position.

Je vous remets la copie d'un document rassemblant des citations de scientifiques français et étrangers.

Je précise qu'aucun d'entre eux ne semble appartenir à la moindre secte, ce qui revient à dire que ce document peut être lu sans crainte d'être hypnotisé ou décérébré...

Vous trouverez également la couverture d'un certain nombre d'ouvrages traitant de la question, montrant que le problème est sérieux.

II – CONSÉQUENCES DE CES OBSERVATIONS

Les conséquences que l'on peut tirer de l'ensemble de ces informations sont les suivantes :

- Un vaccin est une substance « préparée à partir de microbes, virus ou parasites qui, inoculés à un individu lui confère une immunité contre le germe correspondant ».
- Les substances inoculées aux enfants contre leur gré et celui des parents, sont, de toute évidence, des substances qui ne confèrent pas l'immunité, puisque les scientifiques nous démontrent aujourd'hui que de nombreux enfants vaccinés, ont, néanmoins, contracté la maladie.
- Ces substances, en outre, sont toxiques, puisqu'elles entraînent des effets secondaires graves, parfois mortels.
- Ces substances ne sont donc pas des « vaccins », mais réellement des faux vaccins.

Ainsi, le fait d'imposer l'administration de produits toxiques inutiles à des enfants constitue le délit de mise en danger de la vie d'autrui, et peut, à long terme, constituer le crime d'empoisonnement ou administration de substances nuisibles.

III - MES QUESTIONS

1. Avez- vous pris connaissance des informations jointes au présent courrier?
2. La Loi, et notamment, l'Arrêté du 28 février 1952, impose, préalablement à tout acte vaccinal, de « prendre toutes précautions », c'est-à-dire, de procéder à un examen destiné à vérifier si le produit que l'on veut administrer à l'enfant n'est pas dangereux pour lui.

Où puis-je donc, faire pratiquer (gratuitement, s'agissant de vaccins obligatoires), les analyses suivantes, ainsi que la Loi m'en fait obligation) ?

- a) Ionogramme complet, dosage de l'urée,

- b) Lipidogramme,
- c) Bilan endocrinien,
- d) Titrage de tous les anticorps spécifiques aux vaccinations éventuelles déjà subies,
- e) Test de dépistage du Sida et des différentes hépatites,
- f) Electrophorèse et immunophorèse des protéines sériques, de manière à avoir une image globale des capacités ou incapacités éventuelles de l'organisme à fabriquer les anticorps,
- g) Bilan radiologique:
 - Radiographie panoramique dentaire, ceci dès qu'il y a au moins une dent dévitalisée,
 - Radiographie pulmonaire, pour éliminer toute image de tuberculose pulmonaire.

3. Les substances de source bovine étant interdites dans toute médication depuis 1994, dans la mesure où aujourd'hui encore le B.C.G. est fabriqué avec de la bile de boeuf, où puis-je (afin de respecter la réglementation de 1994) trouver un B.C.G. ne comportant pas de produits bovins ?

4. L'ensemble des scientifiques précités indiquent que les produits actuellement commercialisés sous l'appellation de

« vaccins » n'empêchent pas de contracter la maladie. Il est donc évident que les produits actuellement sur le marché ne sont pas des vrais vaccins. Par conséquent, afin de respecter l'obligation vaccinale qui m'est faite de par la Loi, où puis-je trouver des vrais vaccins, dont l'efficacité est garantie ?

5. Je suis obligé de constater que la composition des vaccins comprend des produits hautement toxiques. Or, l'administration de substances nuisibles à la santé est interdite par la Loi, et constitue d'ailleurs un crime prévu par le Code Pénal.

Afin de ne pas me rendre complice du crime d'administration de substances nuisibles à la santé où puis-je trouver des vaccins sans aucun risque pour la santé de mon enfant (c'est-à-dire ne contenant ni hydroxyde d'aluminium, ni dérivés du mercure, ni sérum de veau, ni cellules cancérisées) ?

J'indique, pour le cas où vous ne répondriez pas à mes questions, et où vous m'obligeriez à administrer à mon enfant des substances appelées « vaccins », je serais alors contraint de déposer une plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui ». D'autre part, il est bien évident que, dans le cas où, par la suite, mon enfant serait victime d'effets secondaires, que je déposerai une plainte pour administration de substances nuisibles à la santé contre ceux qui auront administré ces substances, mais également à l'encontre de ceux qui se seraient rendus complices de cette infraction, en faisant par exemple, de cette intoxication une condition nécessaire à la scolarisation.

Je vous remercie vivement de l'attention que vous porterez à mes préoccupations, et vous prie de croire, etc.

ANNEXES A MON COURRIER : Liste d'ouvrages.

Ces informations sont extraites de nombreux articles de presse et des ouvrages suivantes, accessibles à tous en librairie ou dans les FNAC :

La mafia médicale, (Dr G. LANCTOT), Ed. Voici la clé, La dictature médico-scientifique, (Sylvie SIMON), Ed. Filipacchi, Vaccination erreur médicale du siècle, (Dr L. De BROUWER), Ed. Louise Courteau, Danse avec le diable (G. SCHWAB), Ed. Courrier du livre, Dossiers sur le gouvernement mondial, (A. MEUROIS-GIVAUDAN), Ed. Amrita, La guerre des virus, (L. HOROWITZ), Ed. Félix, Au cœur du vivant, (J. BOUSQUET), Ed. Saint Michel, Le malade déchaîné, (R. BICKEL), auto édité, Les chemins de la souveraineté individuelle, (R. BICKEL), auto édité, Vaccinations : l'Overdose, (Sylvie SIMON), Ed. Déjà, Tétanos, le mirage de la vaccination, (F. JOET), Ed. Alis, Pour en finir avec Pasteur, (Dr Eric ANCELET), Ed. Marco Pietteur, La santé confisquée, (Mirko et Monique BELJANSKI), Ed. Compagnie, La lumière médicale, (Dr Norbert BENSÄID), Ed. le Seuil, Mon enfant et les vaccins, (Dr F. BERTHOUD), Ed. Soleil, On peut tuer ton enfant, (Dr P. CHAVANON), Ed. Médicis, Vaccination, Social Violence and Criminality, North Atlantic Books, Berkley 1990, A shot in the dark, (Dr HARRIS et B Loe FISHER), Avery Publishing group, 1991,

Les Vérités indésirables, Le cas Pasteur (Archives Internationales Claude BERNARD), Ed. La Vieille Taupe, 1989, L'intoxication vaccinales, (F. DELARUE), Ed. Le Seuil, 1977, La rançon des vaccinations, (Simone DELARUE), Ed. LNPLV, Ed 1988, Live viral vaccine, biological pollution, (Pr R DELONG), Carlton Press Corp, New Yorl, 1996, L'intox, quelques vérités sur vos médicaments, (Dr Bruno DONATINI), Ed.

MIF,

Adverse effects of Pertussis and Rubella vaccines, Washington DC National Academy Press, 1991, Des lobbies contre la santé, (Roger LENGLET), Ed. Syros, La médecine retrouvée, (Dr ELMIGER), Ed. Léa, Vaccinations : prévention ou agression ?, (M. Th. QUENTIN), Ed. Vivez Soleil,

Des enfants sains même sans médecin, (Dr R. MENDELSON), Ed. Soleil 1987, Immunisation, Theory versus reality, New Atlantean Press, 1996, La poliomyélite, quel vaccin ? quel risque ?, (Dr Jean PILETTE), Ed. de l'Aronde, 1997, La catastrophe des vaccins obligatoires, (Pr TOSSOT), Ed. de l'Ouest, 1950, Les dessous des vaccinations, (Dr SCOHY), Ed. Cheminements, Tuberculose et vaccin B.C.G., (Pr GRIGORAKI), Le tabou des vaccinations. Danger des vaccins, thérapies naturelles de prévention des maladies infectieuses, (Miller Schär MANZOLI), Déjà vacciné ? Comment s'en sortir ?, (Dr A. BANOIS – Sylvie SIMON), Vaccinations : le droit de choisir, (Dr F. CHOFFAT), Ed. Jouvence,

12 balles pour un veto, (Dr QUIQUANDON), Ed. Agriculture et Vie, 1978, Les radis de la colère, (J.-P. JOSEPH, Avocat à Grenoble), Ed. Louise Courteau, Vaccinations, les vérités indésirables, (Pr GEORGET), Ed. DANGLES, préface du Pr CORNILLOT, Doyen de la Faculté de Médecine de Bobigny, Nous te protégerons, (Dr Jean PILETTE), Ed. Daxhelt, La faillite du B.C.G., (Dr Marcel FERRU, Pr honoraire de clinique médicale infantile), Ed. Princeps, La Santé Publique en otage, (Eric GIACOMETTI), Ed. Albin Michel, Vaccin Hépatite B : Les coulisses d'un scandale, (Sylvie SIMON et Dr Marc VERCOUTERE), Ed. Marco Pietteur.

Aucun de ces ouvrages, largement diffusés tant en France qu'à l'étranger, n'a fait l'objet du moindre procès, ni même du moindre démenti.